

**Décision du Conseil de Surveillance du 18 novembre 2020  
relative à la rémunération du Président du Directoire**

Rémunération du Président du Directoire

Le 18 novembre 2020, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé que la politique de rémunération d'Unibail-Rodamco-Westfield SE telle que décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 s'appliquera à Monsieur Jean-Marie Tritant lors de sa prise de fonction en tant que Directeur Général Groupe et Président du Directoire, le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le cadre de cette politique, sa rémunération sera composée des éléments suivants :

- Une Rémunération Fixe Annuelle brute de 1 000 000 €,
- Une Rémunération Variable Annuelle d'un maximum de 150% de la rémunération fixe,
- Une Rémunération Variable Long Terme d'une valeur économique d'un maximum de 180% de la rémunération fixe,
- Un Régime de Contribution Supplémentaire annuel de 90 000 €, plus 10% de la Rémunération Fixe et de la Rémunération Variable Annuelle payée au titre de l'année précédente ; et
- D'autres avantages, conformément à la politique de rémunération (Prévoyance et frais de santé, assurance chômage, véhicule de fonction, plan d'épargne entreprise (sans abondement)).

Une mise à jour de la politique de rémunération sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale de 2021.